

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2022 - 59

L'an deux mille vingt-deux, le 4 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	14	Pour :	13
Présents :	11	Contre :	0
Représentés :	2	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	13		

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine LOMBARD-DONNET, Bertrand MARIN-LAMELLET, Adjoint, Gaspard CHATELLARD, Jean-Pierre SOCQUET, Catherine CABROL, Pascal BRONDEX, Céline GACHET, Catherine MONGET, Jérémie MARIN.

EXCUSEES : Mesdames Muriel MORAND (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE), Marie-Laure GAIDDON (pouvoir à Madame Catherine MONGET).

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Gaspard CHATELLARD a été élu secrétaire de séance.

FIXATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT COMMUNAL A3 SITUE 835 ROUTE D'ETRAZ A DEMI-QUARTIER :

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que l'appartement A3 du bâtiment communal situé 835 route d'Etraz à Demi-Quartier a été libéré le 1^{er} juillet 2022.

Il convient de fixer le montant du loyer de cet appartement pour les futurs locataires.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ;

1°) **FIXE** le montant du loyer mensuel de l'appartement A3 de type T3 de 69.53 m² à 634.93 € et le montant des charges à 135 €, soit un total de 769.93 € ;

2°) **CHARGE** son maire de la mise en oeuvre de cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures.
Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 5 octobre 2022

Le Maire,


Stéphane ALLARD.



Le secrétaire de séance,

Gaspard CHATELLARD.


Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le **10 OCT. 2022**

Publié électroniquement le